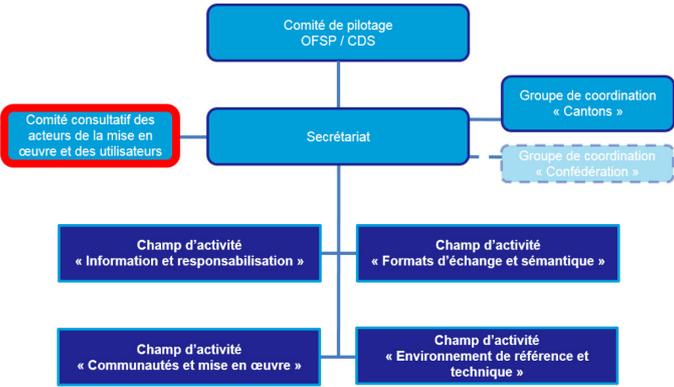


Fiche signalétique du comité consultatif des acteurs de la mise en œuvre et des utilisateurs

	
Tâches	<p>Le comité consultatif des acteurs de la mise en œuvre et des utilisateurs assiste le secrétariat dans ses travaux. Il est régulièrement informé de l'état d'avancement des travaux au sein des comités de eHealth Suisse et peut soumettre des propositions sur de nouveaux thèmes. En collaboration avec le bureau, il détermine les thèmes de l'introduction du DEP ou de la Stratégie Cybersanté Suisse 2.0 qui doivent être régulièrement inscrits à l'ordre du jour et discutés au sein du comité. Le comité consultatif est informé ou consulté par les voies appropriées (lors de réunions régulières ou dans le cadre de la procédure de consultation par courrier électronique) avant que des travaux techniques importants ne soient achevés ou que des décisions ne soient prises par comité de pilotage. Cependant, il n'a aucun pouvoir de décision et d'instruction.</p>
Compétences souhaitées des membres	<p>Dans leur association ou organisation, les membres occupent une fonction de direction ou de coordination. Ils sont donc en mesure de défendre les intérêts de leur branche au sein du comité. Il serait souhaitable que les opinions et les positions exprimées au sein du comité soient représentatives de l'organisation.</p>
Charge de travail estimée	<ul style="list-style-type: none"> ☞ 3-4 séances par an ☞ Participation à l'élaboration de l'ordre du jour ☞ Apport d'initiatives

Organisations invitées	<ul style="list-style-type: none">☞ Organisations de patients (OSP)☞ Ligues de la santé (COLISA)☞ FMH☞ Conférence des Sociétés Cantonales de Médecine (CCM)☞ PharmaSuisse☞ FSAS☞ H+☞ Curaviva☞ ASSASD☞ Communautés (de référence)☞ IG eHealth☞ Cantons☞ CDS☞ Confédération☞ Santésuisse☞ Curafutura
-------------------------------	--